

31 mars 2009

**09.127**

**Motion du groupe socialiste**

**Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel**

Afin d'empêcher une pénurie de médecins dans le canton et de promouvoir le médecin de famille, le Conseil d'État est invité à collaborer avec les organisations médicales de manière à élaborer ensemble une stratégie à cet effet, qu'il pourra ensuite soumettre au parlement. Il s'agit en particulier d'approfondir les questions touchant aux cabinets médicaux de groupe, aux nouveaux modèles d'horaire de travail, à la réglementation de la garde et des urgences et au développement possible de l'"e-health".

Dans ce contexte, mandat est donné au Conseil d'État d'intervenir auprès des autorités fédérales compétentes pour que la polémique autour des tarifs d'analyses médicales puisse se résoudre en renforçant la position des médecins de famille.

**Développement**

Il ressort d'une étude de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) qu'il pourrait se produire une lacune sévère dans la prise en charge médicale d'ici 2030. Le manque de couverture des consultations médicales nécessaires selon les projections de l'Obsan pourrait atteindre 30%.

L'étude met en exergue notamment le fait qu'il faut s'attendre à un grave manque de médecins généralistes. Près de 40% de toutes les consultations ne seront plus assurées. Cela découle d'une part du vieillissement de la population qui fera augmenter les besoins en médecins de famille. D'autre part, on doit s'attendre à ce que le nombre de futurs médecins qui se destinent à la médecine générale continue de baisser. L'étude conclut donc qu'il faut surtout prendre des mesures dans ce secteur de la médecine générale, de manière à pouvoir continuer à assurer une couverture médicale suffisante dans toutes les régions du pays.

Dans ce contexte et à première vue en tout cas, la baisse prévue pour les tarifs des analyses de laboratoire paraît aller à contresens. Il faut agir vite en la matière car le chef du Département compétent prévoit de mettre en vigueur les nouveaux tarifs abaissés dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009. De toute manière, indépendamment de cette question des tarifs des analyses médicales, il faut prendre d'autres mesures globales permettant de renforcer la position des médecins généralistes.

Signataires: O. Duvoisin, A. Tissot Schulthess, S. Fassbind-Ducommun, B. Nussbaumer, J. Lebel Calame, E. Flury, M. Maire-Hefti, M. Guillaume-Gentil, Ch. Mermet et N. Fellrath.

31 mars 2009

**09.127**

**Motion du groupe socialiste**

**Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel**

Afin d'empêcher une pénurie de médecins dans le canton et de promouvoir le médecin de famille, le Conseil d'État est invité à collaborer avec les organisations médicales de manière à élaborer ensemble une stratégie à cet effet, qu'il pourra ensuite soumettre au parlement. Il s'agit en particulier d'approfondir les questions touchant aux cabinets médicaux de groupe, aux nouveaux modèles d'horaire de travail, à la réglementation de la garde et des urgences et au développement possible de l'"e-health".

**Développement**

Il ressort d'une étude de l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) qu'il pourrait se produire une lacune sévère dans la prise en charge médicale d'ici 2030. Le manque de couverture des consultations médicales nécessaires selon les projections de l'Obsan pourrait atteindre 30%.

L'étude met en exergue notamment le fait qu'il faut s'attendre à un grave manque de médecins généralistes. Près de 40% de toutes les consultations ne seront plus assurées. Cela découle d'une part du vieillissement de la population qui fera augmenter les besoins en médecins de famille. D'autre part, on doit s'attendre à ce que le nombre de futurs médecins qui se destinent à la médecine générale continue de baisser. L'étude conclut donc qu'il faut surtout prendre des mesures dans ce secteur de la médecine générale, de manière à pouvoir continuer à assurer une couverture médicale suffisante dans toutes les régions du pays.

Dans ce contexte et à première vue en tout cas, la baisse prévue pour les tarifs des analyses de laboratoire paraît aller à contresens. Il faut agir vite en la matière car le chef du Département compétent prévoit de mettre en vigueur les nouveaux tarifs abaissés dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009. De toute manière, indépendamment de cette question des tarifs des analyses médicales, il faut prendre d'autres mesures globales permettant de renforcer la position des médecins généralistes.

Signataires: O. Duvoisin, A. Tissot Schulthess, S. Fassbind-Ducommun, B. Nussbaumer, J. Lebel Calame, E. Flury, M. Maire-Hefti, M. Guillaume-Gentil, Ch. Mermet et N. Fellrath.

Motion, amendée, acceptée non combattue (sans débat), le 24 juin 2009.